

Comité sur l'éducation des patients

Mandat

(mise à jour – juin 2018)

But

Le but du comité est de superviser et de fournir aux médecins de famille des conseils sur le développement et la mise en œuvre d'initiatives et de mesures de soutien sur l'éducation des patients pour les aider à soigner leurs patients. Ce travail est coordonné et appuyé par le personnel du département Programmes et soutien à la pratique et s'harmonise avec le plan stratégique et les priorités du département et du CMFC.

Le comité facilite la distribution et l'accès en temps opportun à du matériel, des outils et des initiatives de qualité en matière d'éducation des patients aux membres et à leurs patients/à la population. Il joue également un rôle de conseiller auprès du CMFC en matière d'éducation des patients.

Responsabilités

Le comité est responsable de

- Appuyer les médecins de famille dans la prestation de soins de santé de qualité grâce à l'éducation des patients et à la prise de décisions partagée axées sur le patient en mettant l'accent sur la justice sociale et les questions d'équité.
- Faciliter la production, la distribution et la mise à jour des ressources d'éducation des patients fondées sur des données probantes afin de soutenir les patients dans leurs décisions en matière de soins de santé.
- Faire la promotion de l'intégration de stratégies d'éducation des patients efficaces dans le travail d'autres comités, groupes et sections provinciales, de même que des médecins individuels.
- Introduire de nouvelles approches et de nouveaux outils qui sont adaptés aux divers besoins liés à la littéracie en santé, aux habiletés en numératie et aux perspectives sociales et culturelles.
- Promouvoir le développement des habiletés en éducation des patients dans l'ensemble du continuum de l'apprentissage.
- Faciliter l'évaluation critique des ressources en éducation des patients produites à l'extérieur du Collège (à l'aide des critères d'évaluation normalisés du comité) qui sont soumises au comité à des fins de demande d'endossement de la part du CMFC.
- Promouvoir et diffuser des connaissances sur un mode de vie sain, l'autonomie en matière de santé et l'autogestion au sein de la médecine familiale axée sur le patient.
- Développer une collaboration avec les membres et d'autres communautés professionnelles pour offrir des subventions et financer la recherche dans les domaines liés à l'éducation/l'engagement du patient qui sont pertinents pour la médecine familiale.
- Promouvoir ou maintenir la collaboration ou la participation des patients et des membres de la communauté dans les outils éducatifs de soins de santé axés sur les patients.
- Revoir, sur une base occasionnelle, des documents pertinents aux soins de santé primaires complets et globaux soumis au CMFC pour un appui ou un endossement possible.

Type de comité :

Le Comité de l'éducation des patients est un comité permanent régional du CMFC.

Imputabilité et autorité

Le Comité sur l'éducation des patients relève du directeur, Programmes et soutien à la pratique. Le département Programmes et soutien à la pratique appuie principalement le CEP.

Membres du comité

Le Comité comptera des représentants de chacune des cinq régions du CMFC : Colombie-Britannique et Alberta ; Saskatchewan et Manitoba ; Ontario ; Québec ; Atlantique Canada (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador).

Il comptera de plus un représentant de la Section des résidents du CMFC et un du Comité sur les cinq premières années de pratique de la médecine familiale.

Les personnes ayant d'autres expertises et points de vue, y compris la recherche et d'autres disciplines professionnelles, seront invitées à la discrétion du président.

Président

Le président sera nommé par le Conseil d'administration du CMFC grâce à la recommandation du directeur, Programmes et soutien à la pratique.

Durée des fonctions

Le président et les membres du Comité seront nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

Le représentant de la Section des résidents du CMFC aura un mandat de deux ans.

Fréquence des réunions

Le Comité aura une réunion en personne par année, deux vidéoconférences ou téléconférences (environ 1,5 heure chacune, par téléconférence ou autre moyen électronique), et à d'autres moments, au gré du président.

Personnel de soutien

Coordonnateur, Programmes et soutien à la pratique

Médecin-conseil, Division DPSP

Directeur, Programmes et soutien à la pratique